

**QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapport du Comité d'audit et des risques

(Document présenté par le Secrétariat)

Objet

1. Le présent document expose le rapport élaboré par le Comité d'audit et des risques à l'intention du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) afin de rendre compte de l'action qu'il a menée au cours des 12 derniers mois.

Recommandations

2. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ; et
 - ii. approuver les amendements qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques et à la Charte de l'audit interne.

Contexte

3. Le Comité d'audit et des risques (« le Comité ») s'est réuni à trois reprises depuis la quarante-septième session du CRGA : en novembre 2017, ainsi qu'en mars et en juin 2018.
4. À la suite de la démission de M. Savenaca Narube au début de l'année, Mme Caren Rangī a été nommée au sein du Comité en mai 2018. Originaire des Îles Cook et résidant en Nouvelle-Zélande, Mme Rangī est extrêmement qualifiée pour cette fonction. Le Comité salue chaleureusement sa nomination.

Viabilité financière

5. Lors de sa réunion de juin, le Comité a pris connaissance d'un rapport sur l'exécution du budget de la CPS à la fin du mois d'avril 2018, ainsi que d'un premier document de travail sur le budget de l'exercice 2019. Les résultats financiers détaillés de la CPS feront l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour du CRGA. Néanmoins, le Comité relève, avec une inquiétude croissante, la vulnérabilité financière de la CPS, qui, estime-t-il, constitue le principal risque pour l'Organisation.
6. Ces dernières années, la CPS a pris un certain nombre de décisions difficiles, en redoublant notamment d'efforts depuis la quarante-septième session du CRGA pour consolider sa situation financière : elle a ainsi optimisé sa gestion des dépenses en priorisant ses programmes et ses activités, en réalisant des gains d'efficacité sur le plan administratif, en réduisant les dépenses de personnel dans la mesure du possible et, plus généralement, en renforçant l'efficacité de l'Organisation. Elle a également pris des mesures pour accroître ses recettes, en améliorant l'exécution des projets et en mettant l'accent sur une hausse générale des redevances administratives pour gestion de projet. Ce faisant, l'Organisation s'est néanmoins attachée à rester en mesure de répondre aux besoins de ses pays membres, ainsi qu'à pérenniser les services et le soutien qu'elle apporte à la région.
7. Malgré tout, la CPS demeure vulnérable sur le plan financier, et le Comité estime que sa viabilité à long terme n'est pas assurée. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, le plus évident étant le non-paiement des contributions statutaires. À la fin du mois de mai, les arriérés de contributions des pays membres et des subventions spéciales des pays hôtes s'élevaient à 5,8 millions d'euros. Si tous les membres s'acquittaient pleinement de leurs obligations dans les délais impartis, la CPS serait à même d'apporter davantage de soutien à la région, de consolider sa résilience financière et d'accroître ses réserves.
8. Le Comité d'audit et des risques a formulé deux questions : la CPS a-t-elle besoin de ressources supplémentaires et, compte tenu de ses résultats et de son expérience, mérite-t-elle de recevoir davantage de ressources ? D'autres documents à l'ordre du jour du CRGA analysent ces questions plus en détail. Mais, sachant que le mandat du Comité consiste à identifier, à évaluer et à exposer au CRGA les risques auxquels l'Organisation est confrontée, celui-ci se doit de tout mettre en œuvre pour garantir une compréhension pleine et entière de ces questions.

Plan d'audit interne

9. PricewaterhouseCoopers (PwC), cabinet de comptabilité et d'audit de référence internationale, a été sélectionné pour mettre en œuvre le plan d'audit interne approuvé par le Comité d'audit et des risques. Ce dernier a en effet approuvé la conduite, en 2018, d'un examen et d'une étude portant sur trois domaines, à savoir l'administration des subventions, la continuité de l'activité et la révision du Manuel des politiques et procédures financières.

10. Le Comité a pris connaissance du rapport de PwC sur l'administration des subventions lors de sa réunion de juin. Il reconnaît que ce rapport a mis en évidence les domaines dans lesquels la CPS doit continuer à faire des progrès pour que ses pratiques et politiques deviennent des références. Elle doit ainsi mettre à jour ses politiques en matière de subventions et renforcer sa capacité à garantir une gestion de projets fortement axée sur l'efficacité de l'administration des subventions lorsque ce volet est inclus dans le périmètre du projet. L'équipe dirigeante de la CPS étudiera ces questions plus en détail et présentera en temps utile de nouvelles politiques et procédures au Comité pour approbation.
11. PwC a également présenté un cadre d'étude et de renforcement des dispositifs de continuité de l'activité de la CPS. Le Comité convient qu'il s'agit là d'un axe prioritaire de travail. Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les risques opérationnels encourus et d'évaluer les effets de tous les processus sur l'activité. Ces travaux seront effectués d'ici à la fin de l'année 2018. La continuité de l'activité peut être un enjeu très large, avec des conséquences sur l'ensemble de l'Organisation ainsi que, d'une manière quasi certaine, sur les ressources.
12. Le Comité a également classé la question de la sécurité des données parmi les priorités du plan d'audit interne. PwC devrait être chargé d'examiner ces questions et de formuler des recommandations d'améliorations, pour un début des travaux envisagé dès 2019.
13. Les agents de la CPS ont continué à réviser les politiques essentielles dans le cadre du programme de travail global. Ils se sont ainsi penchés sur les politiques relatives aux voyages, aux cartes bancaires, à la gestion de la trésorerie et à la protection des renseignements personnels.

États financiers vérifiés de l'exercice 2017

14. Conformément au mandat défini dans la Charte du Comité d'audit et des risques, le Comité a rencontré le cabinet KPMG, chargé de la vérification externe des comptes de la CPS, lors de sa réunion de juin 2018. Le Comité relève avec satisfaction que, une fois encore, les vérificateurs externes ont approuvé sans réserve les états financiers de la CPS pour l'exercice 2017.
15. L'adoption par la CPS des normes IPSAS¹ pour la comptabilité et la présentation des rapports s'est pour l'essentiel terminée avec ces états financiers 2017.
16. Dans le cadre du processus de vérification externe, et conformément aux pratiques courantes, KPMG a fourni à la direction de la CPS une lettre citant un petit nombre de questions que, selon les auditeurs, l'Organisation devait examiner. Les plus importantes de ces questions sont les résultats de la Caisse de prévoyance de la CPS et l'absence d'exemption par les Fidji de la TVA sur des éléments normalement couverts par l'accord de siège. L'équipe dirigeante de la CPS a commencé à étudier les questions soulevées par les vérificateurs et rendra compte de ses travaux au Comité lors d'une prochaine réunion. Ces questions n'ont pas de rapport direct avec les états financiers et n'ont dès lors pas d'incidence sur l'opinion d'audit.

Mise à niveau des systèmes

17. Le Comité continue à suivre l'élaboration et la mise en œuvre de trois projets conçus pour optimiser les principales procédures opérationnelles de la CPS :

¹ International Public Sector Accounting Standards (normes comptables internationales pour le secteur public).

- i) Module Jobs : l'intégration de ce module au système de gestion financière permettra d'assurer un suivi et de présenter des rapports sur les fonds projet, et fournira aux gestionnaires de projet de la CPS des outils de gestion financière et de chronométrage adaptés pour planifier, exécuter et suivre correctement leurs projets ;
- ii) Projet de système de gestion des ressources humaines : l'objectif est d'accroître l'efficacité de la gestion du personnel de la CPS et du suivi des résultats des agents ; et
- iii) Projet de remaniement du système de paie : l'objectif est d'optimiser l'efficacité de la gestion de la paie.

18. Ces projets avancent de manière satisfaisante et devraient être achevés pour la fin de l'année 2018.

Budget de l'exercice 2018

- 19. La procédure actuelle d'approbation du budget de la CPS prévoit que le Comité d'audit et des risques examine le budget proposé par l'équipe dirigeante de l'Organisation et formule une recommandation à l'intention du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.
- 20. Le Comité s'est réuni en décembre 2017 et a remis au sous-comité son rapport et ses recommandations.

Assurance

- 21. Le Comité d'audit et des risques a examiné le rapport présenté par le courtier chargé par la CPS d'étudier la couverture et les polices d'assurance du Secrétariat. Cet examen a débouché sur une consolidation et une harmonisation substantielles de la couverture. L'équipe dirigeante de la CPS doit analyser plus en détail l'adéquation et le montant de la couverture d'assurance, et en rendre compte au Comité.

Évaluation des sept piliers de l'Union européenne

- 22. Le Comité salue le résultat de l'évaluation des sept piliers de l'Union européenne (UE), qui montre que la CPS respecte pleinement les exigences communautaires. Cela permettra de simplifier les accords de financement à venir avec l'UE. Le Comité prend note de l'engagement et des efforts de la direction et des agents en vue de ce résultat.

Audits de projets financés par l'Union européenne

- 23. Le Comité d'audit et des risques a déjà présenté au CRGA la question des dépenses inéligibles liées à l'audit de contrôle de certains projets financés par l'UE. Le Comité salue le fait que l'équipe dirigeante soit parvenue à réduire le passif issu de ces audits. Les négociations se poursuivent, mais de nouvelles dettes pourraient être mises au jour lorsque d'autres projets subiront un audit de contrôle. La CPS a provisionné des montants considérables pour ces dettes, mais les répercussions sur les finances de l'Organisation restent une source d'inquiétude.

Liste des suivis

24. À chacune de ses réunions, le Comité examine les points figurant sur sa liste des suivis. Cette liste rassemble des points jugés importants par le Comité, l'objectif étant de conserver une vue d'ensemble de toute une gamme de questions politiques et opérationnelles, ainsi que des domaines pouvant présenter des risques. Ces points sont les suivants :
- i) suivi d'audit – surveillance de la mise en œuvre des décisions prises par le Comité ;
 - ii) registre des actions en justice ;
 - iii) registre des demandes d'indemnisation ;
 - iv) registre des dispenses d'appel d'offres – suivi de l'application des Directives d'achat de la CPS ;
 - v) registre des réclamations des fournisseurs ;
 - vi) registre des voyages en classe affaires – suivi de l'application de la Politique de la CPS relative aux voyages ; et
 - vii) rapport sur le portefeuille d'investissements – garantie du respect des politiques approuvées en matière d'investissement.

Charte du Comité d'audit et des risques et Charte de l'audit interne

25. La version actuelle de la Charte du Comité d'audit et des risques et de la Charte de l'audit interne a été rédigée à la suite de l'évaluation externe indépendante de 2012, puis approuvée par le CRGA. Le Comité convient qu'il est temps de réviser ces chartes ; par conséquent, plusieurs amendements sont soumis à l'examen du CRGA. Les propositions de chartes sont jointes au présent rapport. Les principales modifications sont les suivantes :

Charte du Comité d'audit et des risques

- i) Compétences : le Comité peut avoir recours à une assistance externe dans l'exercice de ses fonctions, sans l'approbation du Secrétariat si des circonstances exceptionnelles l'exigent.
- ii) Composition : le Comité se compose d'au moins trois membres indépendants et du Directeur général. Le nombre minimal de membres est ainsi en augmentation.
- iii) Nomination : précisions apportées au processus de nomination des membres du Comité.
- iv) Révocation : ajout d'une clause permettant la révocation d'un membre en cas de fraude ou de faute professionnelle.
- v) Rémunération : précisions apportées au processus de fixation des conditions et du niveau de rémunération des membres du Comité.
- vi) Quorum : ajout de dispositions relatives au quorum.
- vii) Mandat : fixation d'une limite de deux mandats de trois ans. Des dispositions transitoires sont proposées pour le président en exercice ainsi que les autres membres siégeant depuis la révision de la charte du Comité, consécutive à l'évaluation externe indépendante en 2012.
- vii) Attributions du Comité : elles ont été regroupées et réécrites dans un souci de clarté, mais sans aucune modification de fond.

Charte de l'audit interne

- i) Terminologie : la formulation a été remaniée afin de tenir compte des changements dans les termes employés.

- ii) La Charte a été modifiée de façon à pouvoir s'appliquer en cas d'externalisation de la fonction d'audit interne (comme c'est aujourd'hui le cas) ou d'internalisation (si cela est jugé adéquat à l'avenir).

26. Le Comité soutient ces amendements.

Composition du Comité

- 27. Au cours de la période considérée, et en accord avec le président du Comité, le Directeur général a demandé à Caren Rangī, originaire des Îles Cook, de remplacer Savenaca Narube, qui a démissionné du Comité afin de respecter d'autres engagements. Caren Rangī possède une longue expérience pratique de la gouvernance : elle a siégé, durant de nombreuses années, au sein de conseils de surveillance en Nouvelle-Zélande et aux Îles Cook. Elle a participé à la dernière réunion du Comité d'audit et des risques afin de garantir la continuité du service et des compétences.
- 28. Le Comité souhaite exprimer sa reconnaissance pour le soutien et la coopération qu'il a reçus au cours des douze derniers mois de la part du Directeur général, de l'équipe dirigeante et des agents de la CPS. Grâce à ce soutien, le Comité a pu exécuter son mandat avec une efficacité nettement accrue, à l'appui des responsabilités de gouvernance globale du CRGA.

Recommandations

- 29. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du rapport du président du Comité d'audit et des risques ;
 - ii. approuver les amendements qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques et à la Charte de l'audit interne ; et
 - iii. approuver officiellement la nomination de Caren Rangī au sein du Comité d'audit et des risques pour un mandat de trois ans.

Alan Morris
Président du Comité d'audit et des risques de la CPS